

AS/HO
BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2009- 920 /PRES
promulguant la loi n° 058-2009/AN du 15
décembre 2009 portant institution d'une taxe
parafiscale au profit des agences de l'eau.

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VU la Constitution ;

VU la lettre n° 2009-093/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 23 décembre 2009 du
Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi
n° 058-2009/AN du 15 décembre 2009 portant institution d'une taxe parafiscale
au profit des agences de l'eau ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n° 058-2009/AN du 15 décembre 2009
portant institution d'une taxe parafiscale au profit des agences de
l'eau.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 décembre 2009

